

République Française - Département de l'Ain - Arrondissement de Belley - Canton de Belley

**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**

Tél : 04 79 81 34 92 -- Fax : 09 70 60 00 52

[mairie.arboysenbugey@orange.fr](mailto:mairie.arboysenbugey@orange.fr)

## ~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2019

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Absent : M. CODEX Joël

Mme. GALLAND Suzanne a été élue Secrétaire de Séance.

### **Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2019.**

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

Monsieur le Maire rappelle que Mme RAPAUT Christine conseillère municipale est décédée le 2 octobre 2019 suite à une longue maladie, elle s'était depuis le début du mandat engagée dans la vie de la commune, par des actions qui ont toujours été réalisées, avec professionnalisme et une conviction forte, le Maire propose que chaque conseiller prenne une minute pour se remémorer leurs souvenirs avec elle et propose une minute de silence.

### **Modification ordre du jour :**

**Délibération : VENTE D'UN BIEN COMMUNAL – Ancienne propriété de M.PEYSSONNEL legs du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

### **DELIBERATIONS :**

↳ **OBJET : Décision modificative Taxe Aménagement trop perçue.**

**Monsieur le Maire INFORME,**

Vu la demande de la DGFIP concernant le remboursement des taxes d'aménagement indues concernant les trop-versés pour les permis de construire annulés et dont il y a lieu de rembourser.

S'agissant de M. MOEVUS Daniel pour un montant de 1947,76 €, considérant que le permis PC00101512C0003 a fait l'objet d'un arrêté d'annulation le 21 octobre 2014.

Il convient donc de procéder au remboursement de ce trop-versé. Pour ce faire, nous utiliserons les crédits ouverts en dépenses imprévues au compte 020 en section dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et d'accepter l'utilisation de ces crédits ouverts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité des présents, le remboursement de cet indu et demande à Monsieur le Maire de procéder à la passation des écritures comptables en ce sens.

↳ **OBJET : Vote du tableau des admissions en non-valeurs budget Principal et Eau et Assainissement.**

**Monsieur le Maire INFORME,**

**CREANCES ETEINTES :**

Qu'il convient de procéder et de régulariser en nos livres, les écritures comptables pour les créances éteintes qui ont fait l'objet d'une commission de surendettement qui conduit à l'effacement de la dette.

S'agissant d'une somme de 1089,06 € (dont tableau annexé et décision de surendettement), qui fera l'objet d'une passation d'écriture au compte 6542 au Budget EAU /ASSAINISSEMENT et une somme de 2458,63 € (dont tableau annexé et décision de surendettement) également au compte 6542 sur le Budget Principal.

**CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR :**

S'agissant des créances admises en non-valeur conformément au tableau annexé, pour un montant de 989,98 € à passer au compte 6541 au Budget EAU / ASSAINISSEMENT et une somme de 2293,79 € au compte 6541 sur le Budget Principal (tableau annexé en annexe).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE, à l'unanimité des présents, ces régularisations et demande à Monsieur le Maire de procéder à la passation des écritures comptables en ce sens.

**↳ OBJET : Avenant marché de travaux Salle des Fêtes Arbignieu.**

**Monsieur le Maire RAPPELLE,**

Que les travaux de la salle des fêtes ont fait l'objet d'avenants et notamment pour :

**LOT N°2 – CHARPENTE/COUVERTURE/ZINGUERIE**

Pour mémoire, Le présent marché a été confié à l'entreprise COLLONGE pour un montant initial de 70.967,20 HT - Date de notification du marché public le 21/12/2018.

Toutefois, il convient d'envisager des travaux supplémentaires non diagnostiqués lors du marché initial. A savoir : habillage de la dépassée de toiture, remplacement d'un dauphin en fonte et de la descente d'eau pluviale en cuivre et finition des bandeaux de rives et bas de pente.

Il s'agit donc d'un coût supplémentaire de 5.531,67 € HT objet du présent avenant.

**LOT N°4 – ISOLATION/CLOISONNAGE/PEINTURE/FAUX PLAFONDS**

Il convient de procéder à la modification du marché initial de 14.535,50 € HT – date de notification le 21/12/2018.

En effet, suite au refus du bureau de contrôle QUALICONSULT de masquer la charpente existante avec un faux plafond rapporté initialement prévu par dossier DCE du département et attribué au lot plâtrerie, des travaux supplémentaires sont donc à prévoir. A savoir : Finition des remparts du complexe de toiture, peinture des éléments supplémentaires de charpente laissés visibles ; le traitement acoustique initial n'étant plus traité, il faut donc envisager le chiffrage des travaux de doublages non isolés des murs périphériques avec placo impact dur en partie basse, placo acoustique en partie haute, finition peinture de ces doublages.

Considérant l'ensemble de ces travaux, le devis initial s'en trouve modifier et se chiffre désormais à 22.115,24 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE et VALIDE l'avenant N°2 du Lot n°2 pour un montant de 5.531,67 € HT

- ACCEPTE et VALIDE la modification du marché Lot N°4 pour un montant corrigé à 22.115,24 € HT

**↳ OBJET : Approbation rapport d'activité 2018 CC Bugey Sud.**

**Monsieur le Maire INFORME,**

Qu'une copie du rapport d'activité 2018 de la CCBS a été transmise par voie dématérialisée à l'ensemble des membres du Conseil pour information et visa du rapport

Qu'à ce jour, aucune observation n'a été notifiée.

Ainsi, Monsieur le Maire demande d'approuver ce rapport lors de cette séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, VALIDE le rapport 2018 de la CCBS

**↳ OBJET : VENTE D'UN BIEN COMMUNAL – Ancienne propriété de M.PEYSSONNEL legs du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

Considérant que les biens de M. PEYSONNEL Paul ont fait l'objet d'un legs à la Commune d'Arboys en Bugey, dont acte en l'étude de Maître Stéphane MENARD au Chesnay-Rocquencourt (78) en date du 14 mai 2019 et contenant la délivrance de legs et attestation immobilière.

L'estimation des biens a été faite, comme le confère l'acte, pour une valeur de 196.162,20 €.

Considérant que cette propriété peut être fractionnée lors d'une vente, et qu'il convient de faire établir une cohérence sur l'objet et son estimation propre.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a pris attache auprès de l'agence immobilière BUGÉY IMMOBILIER à cet effet.

Pour une cohérence de vente future et acceptation d'un mandat de vente, il a été proposé ce qui suit :

- Mandat concernant une maison de village et tènement, située chemin des terres Thoys 01300 Arboys en Bugey, s'agissant des parcelles 447, 446 et 453 (pour partie) constituant le LOT A (dont plan proposé au Conseil) pour une valeur de 65.000 €
- Mandat concernant une grange et tènement, située chemin des vergers Thoys 01300 Arboys en Bugey, s'agissant des parcelles 453 (pour partie) et 454 constituant le LOT C pour une valeur de 55.000 €
- Mandat concernant une maison de village et tènement, située chemin des vergers Thoys 01300 Arboys en Bugey, s'agissant des parcelles 450, 451 et 452 constituant le LOT B pour une valeur de 97.000 €
- Mandat concernant les parcelles 337 et 327 pour une valeur de 1300 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de ces biens communaux et d'en définir les conditions générales de vente.

NB : après ce découpage, il restera environ 8 hectares, reliquat de cette propriété.

Pour ce faire, Monsieur le Maire, propose d'entériner ces découpages et ses propositions d'estimation à la vente.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l'unanimité des présents, de mettre en vente ces biens, fruit du legs de M. PEYSONNEL Paul situés sur la Commune d'ARBOYS EN BUGÉY et valide la proposition de ce découpage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble.

**FIXE** la mise à prix à 218.300€ pour cette préfiguration de découpage (valeur des 4 mandats).

**DIT** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération, information dans le « En direct du Conseil municipal » et sur le site Internet de la commune, ainsi que par l'affichage par l'agence immobilière BUGÉY IMMOBILIER.

### **URBANISME :**

**Concernant le PLU, depuis le 6 septembre**, nous avons préparé l'enquête publique conjointe pour la révision du PLU et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, laquelle débute donc dès ce lundi.

**Comme prévu l'enquête se déroulera du 7 octobre (ouverture) au 8 novembre (clôture),**

- ⇒ avec 4 permanences :
- ⇒⇒ samedi 12 octobre en mairie d'Arbignieu : de 8H30 à 11H30
  - ⇒⇒ vendredi 18 octobre en mairie d'Arbignieu : de 9H à 11H
  - ⇒⇒ jeudi 24 octobre en mairie de St-Bois : de 9H à 11H
  - ⇒⇒ jeudi 7 novembre en mairie d'Arbignieu : de 14H à 17H

Soit 3 permanences pendant un créneau durant les horaires d'ouverture de la Mairie (2 à Arbignieu & 1 à St Bois) plus une 4<sup>ème</sup> un samedi pour ceux qui sont pris dans la semaine.

Toutes les modalités de cette enquête publique sont mentionnées sur les affiches qui ont été mises aux différents panneaux d'affichage de la commune (bourgs & hameaux) ainsi que sur les flyers que nous

distribuerons ce week end dans les boîtes aux lettres des habitants. L'avis d'enquête publique a fait l'objet de 2 parutions dans la presse (Le Progrès & La Voix de l'Ain), 2 autres parutions sont à venir.

Nous avons reçu les différents avis des PPA, dont nous avons fait une synthèse de travail pour la réunion que nous avons programmée et qui s'est déroulée jeudi matin.

#### **La suite de la procédure est inchangée :**

- ↳ Du 8 novembre au 8 décembre : rapport du Commissaire Enquêteur,
- ↳ Fin décembre : modification du dossier et approbation du PLU
- ↳ Janvier (1 mois) : contrôle de légalité du PLU par la Préfecture.

#### **Pour ce qui est des documents d'urbanisme, depuis le 6 septembre,**

##### ⇨ Certificats d'Urbanisme :

- \* Demande du notaire en date du 13/08, pour vente DELBE Dominique / MARTINEZ Cédric, CUi 19C0023, parcelles situées En Pete à St Bois. Réponse du 13/09/2019.
- \* Demande du notaire en date du 13/08, pour vente DELBE Dominique / MARTINEZ Cédric, CUi 19C0024, maison situé au Bourg à St Bois. Réponse du 13/09/2019.
- \* Demande du notaire en date du 27/09, pour vente TETAZ Julien / COCHET Cécile, CUi 19C0025, maison d'habitation située Montée des Revoirettes à Arbignieu. En cours d'instruction.
- \* Demande du notaire en date du 4/10, pour vente Commune d'Arboys en Bugey, CUi 19C0026, maison d'habitation située Route du Dauphiné à Peyzieu. En cours d'instruction.

##### ⇨ Déclarations préalables :

- \* Demande en date du 19/08, de Mme PARVU-TIDMARSH Sandra, DP 19C0015, création d'une ouverture pour porte de garage, Chemin du Couard à Veyrin. Non opposition du 18/09/2019.
- \* Demande en date du 19/08, de M RICHARD Maxime, DP 19C0016, création d'ouvertures & rénovation des toitures, 239 Route des Cartes à St Bois. Non opposition du 19/09/2019.
- \* Demande en date du 23/08, de M THEVENON Cyril, DP 19C0017, réalisation d'une piscine semi-enterrée, 130 Route de Perrozet au Crozet. A fait l'objet d'un complément d'infos. Reçues le 3/09. Non opposition du 13/09/2019..

##### ⇨ Permis de construire :

- \* Demande en date du 2/07, pour M CODRON & Mme RELINGER, PC 19C0002, construction d'une maison individuelle, Chemin des Terres à Thoys. Accordé le 1/10/2019.
- \* Demande en date du 19/08, pour Mme CORIOLAND, PC 19C0003, modification de toiture & aménagement de combles en habitation, 41 Rue de la Fruitière à Arbignieu. Accordé le 3/10/2019.

Déclarations d'Intention d'Aliéner : 2 pour vente.

Renseignements d'Urbanisme : 4

#### **Informations diverses :**

##### **Messagerie MAIRIE :**

Le Maire informe que suite à la mise en place de la fibre optique « K NET » à la Mairie d'ARBIGNIEU, nous sommes désabonnés d'ORANGE depuis plusieurs semaines, au bout de 6 mois nous perdrons l'adresse mail ORANGE, c'est pourquoi avec le site de la commune nous avons pu créer des adresses personnalisées gratuitement, soit « [mairie@arboysenbugey.com](mailto:mairie@arboysenbugey.com) » et « [urbanisme@arboysenbugey.com](mailto:urbanisme@arboysenbugey.com) ».

##### **Secourisme du 16 octobre 2019 :**

Le Maire informe que 10 participants sont inscrits pour cette séance organisée au « Foyer communal d'ARBIGNIEU » les horaires seront de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, un plateau repas sera servi pour la pause méridienne.

##### **Travaux :**

- **Salle des fêtes d'ARBIGNIEU :** les travaux après l'arrêt de l'été ont repris, le Placoplatre mural est mis en place et en suivant la peinture du plafond et des murs sera réalisés, et l'électricité également en suivant, il restera le carrelage et la faïence puis la mise en place du réseau d'eau et des sanitaires.

- **Eglise :** La mise en place d'un plafond isolé dans la sacristie de l'église d'ARBIGNIEU a débuté.

- **Logements de SAINT BOIS** : Une reprise du plafond sera faite dans le logement vide de SAINT BOIS, une vérification du réseau électrique et l'isolation aux normes sera faite dans le grenier desservant les deux logements (Devis pour l'isolation 2500 € HT, appel d'offre en cours pour le réseau électrique) nota : séparation en 2 VMC au lieu d'1 (actuellement commune aux 2 logements).

- **Sécurité, Traversée d'ARBIGNIEU** : Les travaux de la sécurisation de la traversée ont été réalisés, plusieurs modifications sont demandées par le département des modifications marginales seront réalisées, cette installation nous semble, après une semaine de mise en place, très efficace.

#### Questions diverses:

#### **Question de Mme BARON : Travaux Aux IVERNATS**

Le Maire informe que M. PHILIPPE Cédric agriculteur sur la commune a créé une entreprise de traitement du bois et des déchets des espaces verts pour réaliser du compost, actuellement une plateforme provisoire est en fonctionnement au bord de la route d'ARBIGNIEU en allant à THOYS. Aux IVERNATS, il réalise une nouvelle plateforme laquelle sera équipée d'une bascule pour pesage des camions en arrivée et départ, la commune n'a aucune autorisation d'urbanisme à traiter (si ce n'est le moment venu, demande préalable ou permis de construire pour la mise en place de bâtiment sur cette zone). C'est une zone classée agricole et l'autorisation de cette exploitation est donnée par les services de l'état, soit la DREAL et la DDT, aucune demande nous est parvenue, les informations que les élus ont appris viennent uniquement de l'exploitant.

#### **Repas des Anciens fin d'année :**

Le Maire informe que le traiteur habituel a pris sa retraite et ne sera pas disponible pour le repas annuel. Il propose de revenir au repas en restaurant, comme cela se passait à SAINT BOIS avant la création de la commune nouvelle, et pour cela un repas au restaurant « LA PALLIERE » y compris pourquoi pas un transport par car pour toutes les personnes serait réalisable et sera proposé aux membres du CCAS.

#### **Journal communal :**

Le Maire informe le conseil que Christine s'occupait du journal communal pour cette année nous n'aurons plus son aide, nous programmons une réunion de préparation le mercredi 9 octobre à 18h avec la commission, il serait bon que chaque conseiller aide la commission et puisse apporter des idées sur les divers sujets à traiter.

#### **Vœux 2020 :**

Le Maire propose la date du 18 janvier 2020

#### **Sont également évoqués :**

- \* Eglise fermée le dimanche des Journées du Patrimoine,
- \* Affouage : les coupes réalisées ont été faites correctement,
- \* A quand le remplacement de l'éclairage vandalisé sur l'abri bus à la croisée Crozet / Veyrin.

#### **Prochaine réunion :**

**Vendredi 8 novembre 2019 à 19h30 à la cantine scolaire Arbignieu.**

Le Maire,  
Charles BERGER

